

Nombre :
de Conseillers en exercice : 19
de Conseillers présents : 11
de Votants : 18

L'an deux mil vingt-trois le 11 du mois décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE, Maire. Date de la convocation le 04/12/2023.

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Romain THOMAS, Laetitia VAIRON, Martine JOLLY, Daniel VALLIN, Lydia PELLETIER, Yohan LAURENCEAU, Franck PIARD, Joëlle CASSERON, Christian AUVOLAT, Corinne EMERIT.

Membres Absents : Alexandra VÉQUAUD, Dany COCQUET donne pouvoir à Daniel VALLIN, Jérémy BARÉ donne pouvoir à Bruno FABRE, Hugues LELONG donne pouvoir à Joëlle CASSERON, Ninon LACOLLEY donne pouvoir Yohan LAURENCEAU, Aude CHATAIGNÉ donne pouvoir à Martine JOLLY, Florent CANTETEAU donne pouvoir à Corinne EMERIT, Christian VÉQUAUD donne pouvoir à Franck PIARD. Romain THOMAS est élu secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

529-23 Tarifs Communaux – tarifs divers

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité, fixe les tarifs suivants :

Photocopieur		Droits de place	
format A4 simple	0.15 €	Commerce alimentaire, étal - de 10 m	1€/an
format A3 simple & A4 recto verso	0.20 €	Commerce non-alimentaire, étal - de 10 m	2.00 €
		Commerce non-alimentaire, étal + de 10 m	4.00 €
		semi-remorque	60.00 €
Produits divers		Cimetière communal	
Vente d'herbe	150.00€/ha	Concession trentenaire simple	70.00 €
Vente de terre (habitant de la commune)	5.00 €/m3	Concession trentenaire double	100.00 €
Terreau et broyat gratuits		Concession trentenaire / case columbarium	900.00 €
Vente de terre végétale et broyat (habitant hors commune)	10.00 €/m3	Retrait ou dépôt dans une case	25.00 €
Vente de bois sur pieds (le stère)	15.00 €	Dispersion des cendres (jardin du souvenir)	15.00 €
Vente de bois coupé (le stère)	30.00 €	Bloc gravure (dispersion)	15.00 €
		Cavurne concession trentenaire	50.00 €
Camping municipal			
Forfait emplacement (juillet et août) (1 pers. + 1 véhicule)	7.00 €	Lave linge/jeton	2.50 €
Forfait emplacement (juin et septembre) (1 pers. + 1 véhicule)	4.00 €	mobil home / semaine mois juillet et août	330,00 €
Forfait emplacement (juillet et août) (2 pers. + 1 véhicule)	10.00 €	mobil home / semaine hors saison	220,00 €
Forfait emplacement (juin et septembre) (2 pers. + 1 véhicule)	7.00 €	mobil home / week end hors saison	100,00 €
personne supplémentaire /jour (au-delà de 2 personnes)	2.00 €	forfait ménage mobil home	50,00 €
branchement/jour	3.00 €	caution (chèque) mobil home	200,00 €
garage mort / jour	2.00 €		

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :

et de sa publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Bruno Fabre



Nombre :
de Conseillers en exercice : 19
de Conseillers présents : 11
de Votants : 18

L'an deux mil vingt-trois le 11 du mois décembre, le Conseil
, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la
Bruno FABRE, Maire. Date de la convocation le 04/12/2023.

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Romain THOMAS, Laetitia VAIRON, Martine JOLLY, Daniel VALLIN, Lydia PELLETIER, Yohan LAURENCEAU, Franck PIARD, Joëlle CASSERON, Christian AUVOLAT, Corinne EMERIT.

Membres Absents : Alexandra VÉQUAUD, Dany COCQUET donne pouvoir à Daniel VALLIN, Jérémy BARÉ donne pouvoir à Bruno FABRE, Hugues LELONG donne pouvoir à Joëlle CASSERON, Ninon LACOLLEY donne pouvoir Yohan LAURENCEAU, Aude CHATAIGNÉ donne pouvoir à Martine JOLLY, Florent CANTETEAU donne pouvoir à Corinne EMERIT, Christian VÉQUAUD donne pouvoir à Franck PIARD. Romain THOMAS est élu secrétaire de séance. Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé.

530-23 Tarifs Communaux – locations des salles -2024

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs suivants:

Désignation des salles	1 jour	2 jours
SALLE des FETES+BAR+CUISINE (<i>Dîners dansants - mariages etc...</i>)		
Associations locales	106€	172 €
Particuliers de la Commune	124€	190 €
Associations et particuliers Hors Commune	202€	274 €
En cas de gratuité - supplément électricité (15 octobre – 15 mai)	30€	50€
SALLE des FETES+BAR+CUISINE+POLYVALENTE (<i>Dîners dansants - mariages etc...</i>)		
Associations locales	124€	193€
Particuliers de la Commune	161€	225€
Associations et particuliers Hors Commune	242€	334€
En cas de gratuité - supplément électricité (15 octobre – 15 mai)	40€	60€
SALLE POLYVALENTE+CUISINE+BAR		
Associations locales	89€	136€
Particuliers de la Commune	106 €	172€
Associations et particuliers Hors Commune	162 €	234€
En cas de gratuité - supplément électricité (15 octobre – 15 mai)	15€	30€
SALLE POLYVALENTE		
Associations locales	25€	35€
Particuliers de la Commune	33€	44€
Associations et particuliers Hors Commune	52€	74€
En cas de gratuité - supplément électricité (15 octobre – 15 mai)	15€	30€
SALLE DES FETES + BAR (<i>Théâtre -concert- Gala de danse - belote - loto</i>)		
Associations locales	45€	65€
Particuliers de la Commune	70€	100€
En cas de gratuité - supplément électricité (15 octobre – 15 mai)	15€	30€
SALLE DES FETES OU SALLE POLYVALENTE AVEC BAR (<i>Réunions-Assemblées Générales- Arbres de Noël- Expositions- Congrès- Soirées Club sans repas et animation- Vin d'honneur</i>)		
Associations et particuliers Hors Commune	62€	104€
En cas de gratuité - supplément électricité (15 octobre – 15 mai)	40€	60€
SALLE DES HUTTES		
Associations locales	50 €	75 €
Particuliers de la Commune	70 €	100 €
Associations et particuliers Hors Commune	100 €	150 €
Supplément chauffage (15 octobre – 15 mai)	20 €	40 €
CHAPELLE DE CHEVRETTE		
Associations locales	40 €	60 €
Particuliers de la Commune	50 €	75 €
Associations et particuliers Hors Commune	80 €	120 €
Supplément chauffage (15 octobre – 15 mai)	15 €	30 €

Désignation des prestations	Prix / manifestation	Désignation des prestations	Prix / manifestation
Ménage salle des fêtes : l'heure Chèque de caution pour le ménage Chèque de caution pour la location Chèque de caution pour la location + sono	20€ 60€ 150€ 1000€	MATERIEL DE SONORISATION MOBILE Associations de Nalliers Caution	gratuit 500 €
TIVOLI Associations de Nalliers (quel que soit le nombre) Associations extérieures Habitants de la commune Habitants de l'extérieur Caution	20€/manifestation 170 € / tivoli 30€ / tivoli 170 € / tivoli 500€	GRILLES EXPO Associations de Nalliers Associations extérieures Habitants de la commune Habitants de l'extérieur	gratuit 2 € 2 € 3 €
		ECRAN de PROJECTION Caution pour prêt aux associations locales	500 €
TABLES Associations de Nalliers Associations extérieures Habitants de la commune Habitants de l'extérieur	Gratuit 1.50€ 1.50€ 2€	CHAISES Associations de Nalliers Associations extérieures Habitants de la commune Habitants de l'extérieur	Gratuit 0.20€ 0.20€ 0.40€

Forfait location 20€/50 couverts (hors location d'une salle)
Tarif de remplacement de vaisselle

Assiettes	1,5 €	Verre rond duralex	1 €	Corbeille ,cafetière	9 €
Couverts	1 €	Autres Verres	1,5 €	plat - creux - saladier en verre	4 €
Tasse à café -Ramequin	1,5 €	carafe ou pichet verre	1,5 €	louche -écumoir collectivité	5 €
Couteau à pain	2 €	Plat, soupière inox	9 €	tire bouchon	4,5 €
		Saucière,plat à tarte	9 €	couvert à salade-Cuillère service	2,5 €
				sucrier	1,5 €
		Percolateur à café	10 €	Plateau fromage	4 €

Certifiée exécutoire compte tenu de
Sa réception en Sous Préfecture le
Et de sa publication le

Fait et délibérés les jours , mois et an que dessus .
Ont signé au registre tous les membres.
Pour extrait conforme
Le Maire ,
Bruno Fabre



Nombre :
de Conseillers en exercice 19
de Conseillers présents : 11
de Votants : 17

L'an deux mil vingt-trois le 11 du mois décembre, le Conseil municipal de la Commune de Nalliers, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE, Maire. Date de la convocation le 04/12/2023.

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Romain THOMAS, Laetitia VAIRON, Martine JOLLY, Daniel VALLIN, Lydia PELLETIER, Yohan LAURENCEAU, Franck PIARD, Joëlle CASSERON, Christian AUVOLAT, Corinne EMERIT.

Membres Absents : Alexandra VÉQUAUD, Dany COCQUET donne pouvoir à Daniel VALLIN, Jérémy BARÉ donne pouvoir à Bruno FABRE, Hugues LELONG donne pouvoir à Joëlle CASSERON, Ninon LACOLLEY donne pouvoir Yohan LAURENCEAU, Aude CHATAIGNÉ donne pouvoir à Martine JOLLY, Florent CANTETEAU donne pouvoir à Corinne EMERIT, Christian VÉQUAUD donne pouvoir à Franck PIARD. Romain THOMAS est élu secrétaire de séance. Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé.

531-23 Tarifs Communaux – biens immobiliers -2024

Madame Lydia PELLETIER, intéressée à l'affaire, ne participe ni au débat ni au vote.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, par 16 voix favorables, 1 voix défavorable fixe les tarifs suivants :

preneur	désignation du bien	échéance bail	base ou durée	prix en €/ha/an	Date
Locations des parcelles de terrains					
AUGER Esméralda	YH 27 les Effruches	01-nov	0.1547 ha	91.01 €	12/12/2022
EARL les Grands Prés	YD 96	01-nov	7.34 ha	91.01 €	17/06/2015
RIFFAUD Mathieu	YE 9 & 15 Chavigny	01-nov	6.66 ha	91.01 €	03/01/1987
VEQUAUD Michel	ZT 48 Les Prises	01-nov	10.428 ha	91.01 €	01/11/2006
RIFFAUD Mathieu	YH 5 le Pain Béni	01-nov	0.1823 ha	91.01 €	27/12/1990
DUBS Yann	YH 5 le Pain Béni	01-nov	0.1823 ha	91.01 €	27/12/1990
DUBS Yann	YL 56 Vieux pismond	01-nov	0.1750 ha	45.73 €	27/01/1999
VEQUAUD Henri Claude	ZR 15 Terres de la Cabane	01-nov	0.84 ha	43.60 €	01/01/1997
BAZIREAU Guy	ZR 59 Fief Guinet	01-nov	1.16 ha	43.60 €	11/12/1989
Gaec les Peupliers	YM 47 & 61 Tralebois	01-nov	0.966 ha	91.01 €	21/12/1993
VEQUAUD Sylvie	YM 11 & 19 Cottines	01-nov	0.989 ha	65.00 €	01/01/2018
Assoc. La Maraichine	ZY 91 La Prée Chaussée	01-nov	6.1579 ha	91.01 €	01/01/1995
BLANCHY Arthur	YM 125 - Fief des Cottines	01-nov	0.3410 ha	43.60 €	11/12/1989
BLANCHY Arthur	ZR 3 - la Crevée	01-nov	0.6790 ha	43.60 €	11/12/1989
BLANCHY Arthur	7R 213 - le Port	01-nov	0.5950 ha	43.60 €	11/12/1989
Locations des logements communaux loués vides					
Logt. des Huttes étage	Rte Chaillé les Marais		3 ans	386.17 €	
Logt. des Huttes RDC	Rte Chaillé les Marais		3 ans	432.43 €	
Logement de la conciergerie	Allee de la mairie		3 ans	357.55 €	
Foyer Soleil	Rue Louise Michel			340.00 €	
Locations de locaux divers					
MAM	Rue du 8 Mai 1945		mois	578.97 €	
Local Commercial	Square André Boulot		mois	392.65 €	
Type	désignation du bien	surface cessible	base ou durée	prix en €	Date
Ventes de parcelles de terrains					
Lot. Le clos de l'Alouette	YP 105 et divisions		m ²	30.83 € HT	

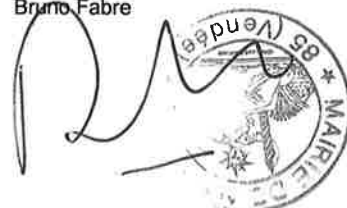
Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :

et de sa publication le :

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Bruno Fabre



Nombre :
de Conseillers en exercice : 19
de Conseillers présents : 11
de Votants : 18

L'an deux mil vingt-trois le 11 du mois décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE, Maire. Date de la convocation le 04/12/2023.

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Romain THOMAS, Laetitia VAIRON, Martine JOLLY, Daniel VALLIN, Lydia PELLETIER, Yohan LAURENCEAU, Franck PIARD, Joëlle CASSERON, Christian AUVOLAT, Corinne EMERIT.

Membres Absents : Alexandra VÉQUAUD, Dany COCQUET donne pouvoir à Daniel VALLIN, Jérémy BARÉ donne pouvoir à Bruno FABRE, Hugues LELONG donne pouvoir à Joëlle CASSERON, Ninon LACOLLEY donne pouvoir Yohan LAURENCEAU, Aude CHATAIGNÉ donne pouvoir à Martine JOLLY, Florent CANTETEAU donne pouvoir à Corinne EMERIT, Christian VÉQUAUD donne pouvoir à Franck PIARD.

Romain THOMAS est élu secrétaire de séance. Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé.

532-23 Tarifs Communaux – tarifs restaurant scolaire -2023-2024

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal sa décision du 15 novembre 2021 fixant les tarifs du service de la restauration scolaire, il précise que le coût d'un repas du restaurant scolaire intègre le coût de fabrication du repas, le coût du personnel d'accompagnement, les frais d'entretiens et de gestion, portant ainsi le prix de revient d'un repas à environ 8 €.

Il présente le projet de règlement de ce service et précise qu'un nouveau logiciel de réservations et d'inscriptions en ligne sera mis en place pour la rentrée scolaire de septembre.

Madame Martine Jolly présente un nouveau tarif s'établissant lui aussi en fonction du quotient familial.

Le Conseil est prié de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité (pours : 18 contres : 0 abstentions : 0) :

- Fixe les tarifs déjà suivant à compter du 01/01/2024 :

Quotient Familial	Tarif 2023-2024	Quotient Familial	Tarif 2023-2024
0-599	0,95 €	1400-1599	2,15 €
600-1199	1 €	QF > 1600 Et non communiqués	3,15 €
1200-1399	1,60 €		

- fixe les tarifs de vente suivants:

désignation	prix en €
prix de vente / repas adulte	6.58 €
prix de vente / repas Centre de Loisirs	3.30 €

- adopte le règlement du service qui lui est présenté ainsi que les modalités d'accès au service
- Solliciter l'aide de l'Etat au titre de la tarification sociale des cantines scolaires
- Autorise Monsieur le maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :
et de sa publication le :

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Bruno Fabre



Nombre :
de Conseillers en exercice : 19
de Conseillers présents : 11
de Votants : 18

L'an deux mil vingt-trois le 11 du mois décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Valliers, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE, Maire. Date de la convocation le 04/12/2023.

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Romain THOMAS, Laetitia VAIRON, Martine JOLLY, Daniel VALLIN, Lydia PELLETIER, Yohan LAURENCEAU, Franck PIARD, Joëlle CASSERON, Christian AUVOLAT, Corinne EMERIT.

Membres Absents : Alexandra VÉQUAUD, Dany COCQUET donne pouvoir à Daniel VALLIN, Jérémy BARÉ donne pouvoir à Bruno FABRE, Hugues LELONG donne pouvoir à Joëlle CASSERON, Ninon LACOLLEY donne pouvoir Yohan LAURENCEAU, Aude CHATAIGNÉ donne pouvoir à Martine JOLLY, Florent CANTETEAU donne pouvoir à Corinne EMERIT, Christian VÉQUAUD donne pouvoir à Franck PIARD.

Romain THOMAS est élu secrétaire de séance. Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé.

533-23 Tarifs Communaux – Prairie communale

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité, fixe les tarifs suivants :

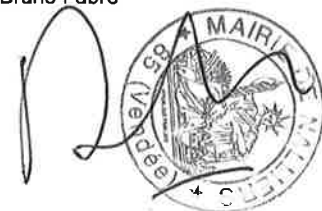
désignation	prix en €
Prairie communale	(tarif/UGB)
éleveurs hors MSA	
Equins	78.00 €
éleveurs MSA (sur la base 1.28 UGB/ha/an)	
Bovins	30,00 €
Equins	27,00 €

- Décide qu'un contrôle de l'état sanitaire et qu'un traitement antiparasitaire seront obligatoires avant l'entrée du cheptel bovin.
- Précise que les documents d'accompagnement bovins (D.A.B.) seront obligatoirement fournis à l'entrée sur la prairie et qu'aucune bête ne pourra être acceptée sans boucles d'identification.
- Décide que pendant les périodes pluvieuses il sera interdit de regrouper les animaux du communal en tracteur.
- Autorise le regroupement d'animaux à l'aide de cavaliers avec une prise en charge financière par les éleveurs pour moitié.
- Mandate Monsieur le Maire pour la signature et l'autorise à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, financier et technique.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :

et de sa publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres.
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bruno Fabre



Nombre :
de Conseillers en exercice : 19
de Conseillers présents : 11
de Votants : 18

L'an deux mil vingt-trois le 11 du mois décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE, Maire. Date de la convocation le 04/12/2023.

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Romain THOMAS, Laetitia VAIRON, Martine JOLLY, Daniel VALLIN, Lydia PELLETIER, Yohan LAURENCEAU, Franck PIARD, Joëlle CASSERON, Christian AUVOLAT, Corinne EMERIT.

Membres Absents : Alexandra VÉQUAUD, Dany COCQUET donne pouvoir à Daniel VALLIN, Jérémy BARÉ donne pouvoir à Bruno FABRE, Hugues LELONG donne pouvoir à Joëlle CASSERON, Ninon LACOLLEY donne pouvoir Yohan LAURENCEAU, Aude CHATAIGNÉ donne pouvoir à Martine JOLLY, Florent CANTETEAU donne pouvoir à Corinne EMERIT, Christian VÉQUAUD donne pouvoir à Franck PIARD.

Romain THOMAS est élu secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

534-23 Budget Communal 2023 –décision modificative n°2

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder aux modifications suivantes, sur le budget de l'exercice 2023 :

COMPTES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Art.	Objet	Montant
023	023	Virement à la section d'investissement	50 000
TOTAL			+ 50 000

COMPTES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Art.	Objet	Montant
70	70878	Par des Tiers	13 000
73	73223	Fond départemental de péréquation	10 000
74	744	FCTVA	3 000
75	752	Loyers	24 000
TOTAL			+ 50 000

COMPTES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Art.	Opération	Objet	Montant
16	1641	OPFI	Remboursement du capital des Emprunts	5 000
21	2188	30	Autres	25 000
23	2313	34	Constructions	20 000
TOTAL				+ 50 000

COMPTES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Art.	Op.	Objet	Montant
021	021	OPNI	Virement de la section de Fonctionnement	50 000
13	1313	OPNI	Département	14 000
13	1328	OPNI	Autres	213 000
13	13461	OPNI	Dotation d'équipement	103 000
16	1641	OPNI	Emprunts en euros	- 330 000
TOTAL				+ 50 000

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :

et de sa publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme

Le Maire
Mr FABRE Bruno



Nombre :
de Conseillers en exercice : 19
de Conseillers présents : 11
de Votants : 18

L'an deux mil vingt-trois le 11 du mois décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE, Maire. Date de la convocation le 04/12/2023.

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Romain THOMAS, Laetitia VAIRON, Martine JOLLY, Daniel VALLIN, Lydia PELLETIER, Yohan LAURENCEAU, Franck PIARD, Joëlle CASSERON, Christian AUVOLAT, Corinne EMERIT.

Membres Absents : Alexandra VÉQUAUD, Dany COCQUET donne pouvoir à Daniel VALLIN, Jérémy BARÉ donne pouvoir à Bruno FABRE, Hugues LELONG donne pouvoir à Joëlle CASSERON, Ninon LACOLLEY donne pouvoir Yohan LAURENCEAU, Aude CHATAIGNÉ donne pouvoir à Martine JOLLY, Florent CANTETEAU donne pouvoir à Corinne EMERIT, Christian VÉQUAUD donne pouvoir à Franck PIARD.

Romain THOMAS est élu secrétaire de séance. Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé.

535-23 Convention de prestation « paie » – CDGFPT

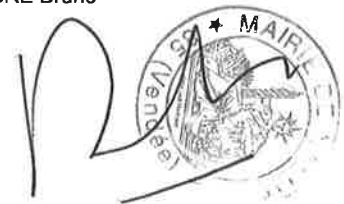
Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, approuve la convention suivante, mandate Monsieur le Maire pour sa signature et l'autorise à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, financier et technique :

Co-signataire	Objet de la convention	Vote	Date d'effet
CDGFPT de Vendée	Renouvellement de la convention concernant la prestation salaires	unanimité	01/01/2024

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :

et de sa publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres.
Pour extrait conforme,
Le Maire
Mr FABRE Bruno



Nombre :
de Conseillers en exercice : 19
de Conseillers présents : 11
de Votants : 18

L'an deux mil vingt-trois le 11 du mois décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE, Maire. Date de la convocation le 04/12/2023.

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Romain THOMAS, Laetitia VAIRON, Martine JOLLY, Daniel VALLIN, Lydia PELLETIER, Yohan LAURENCEAU, Franck PIARD, Joëlle CASSERON, Christian AUVOLAT, Corinne EMERIT.

Membres Absents : Alexandra VÉQUAUD, Dany COCQUET donne pouvoir à Daniel VALLIN, Jérémy BARÉ donne pouvoir à Bruno FABRE, Hugues LELONG donne pouvoir à Joëlle CASSERON, Ninon LACOLLEY donne pouvoir Yohan LAURENCEAU, Aude CHATAIGNÉ donne pouvoir à Martine JOLLY, Florent CANTETEAU donne pouvoir à Corinne EMERIT, Christian VÉQUAUD donne pouvoir à Franck PIARD. Romain THOMAS est élu secrétaire de séance. Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé.

536-23 Budget Assainissement 2023 –décision modificative n°3

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder aux modifications suivantes, sur le budget de l'exercice 2023 :

COMPTES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Art.	Objet	Montant
65	6588	Créance admises en non-valeur	+ 400
TOTAL			400

COMPTES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Art.	Objet	Montant
70	70611	Redevances assainissement collectif	+ 400
TOTAL			400

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :

et de sa publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres.
Pour extrait conforme,
le Maire,
Bruno FABRE

